

COMMUNE DE MARIGNAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
31/10/2025

Affiché le : 06-11-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de monsieur André CAMPAGNE, maire, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, en mairie de Marignac, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur le maire, le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. CAMPAGNE Maire, M H. SECAIL, M. DORE, Adjoints ;

S. COUMES, C. ALRAN, F. SERE, Conseillers Municipaux

Procurations : Mme A MERY à F. SERE, L. COMET à C. ALRAN

Absents : M.P CERCIAT, Y. BERKOUK

Secrétaire de séance : F. SERE

M. TERRACLE Philippe présente le projet du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées à l'ensemble du conseil. Après la présentation M TERRACLE quitte la salle du Conseil.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des délibérations suivantes :

- Approbation de la charte du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, des statuts annexés et demande d'adhésion au syndicat mixte du parc.
- Travaux de reprofilage passage bateau impasse des Arguiles

Le retrait des points suivant suite aux décisions prises en bureau municipal :

- Condition de location salle des fêtes
- Avancement de grade SANTALO Lucas

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

TRAVAUX

M. Le Maire rappelle au Conseil que dans un souci de temporalité (demande de devis sans suite, échéances à respecter pour le dépôt des dossiers de demande de subvention) certains projets ne sont présentés qu'avec un seul devis. Il précise que si des devis mieux-disants pour la même prestation arrivent postérieurement au présent conseil, ceux-ci seraient retenus.

1 – Création antenne pluvial Rue des Usines

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal que la pose d'un drain pour récupérer l'eau de pluie Rue des Usines est nécessaire afin d'éviter que certaines maisons de la rue ne soient inondées. En effet la commune a constaté que dans cette zone, l'eau de pluie n'est pas captée et se déverse chez les particuliers. La situation devient d'autant plus préoccupante lors d'épisodes de fortes précipitations. Il est donc nécessaire de mettre en sécurité ces habitations par la création d'une antenne pluviale.

Deux devis ont été réalisés :

- Devis N°471 du 03/06/2025 SAS SODECIBA BTP Juste et Fils 8 048.00 € HT soit 9 657.60 € TTC
- Devis N°00005665 du 31/07/2025 SOCIETE NOUVELLE ROUGE SEGUELA 9 675.00 € HT soit 11 610.00 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 40% et de l'Etat à hauteur de 40 % du montant total des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte :

- Le devis N°471 du 03/06/2025 SAS SODECIBA BTP Juste et Fils 8 048.00 € HT soit 9 657.60 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer les démarches nécessaires
- Solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental et de l'Etat afin de pouvoir envisager les travaux rapidement.

2 – Soutènement par enrochement N°2 chemin du marché

Rapporteur : M. le Maire

M. Le Maire indique qu'il a été constaté l'affaissement d'un mur Chemin du Marché. Un soutènement par enrochement de ce mur s'avère indispensable afin de garantir la sécurité des usagers et maintenir l'accès à la voie.

- Devis N°532 du 21/07/2025 SAS SODECIBA BTP Juste et Fils 5 981.00 € HT soit 7177.20 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 40% et de l'Etat à hauteur de 40 % du montant total des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte :

- Le devis N°532 du 21/07/2025 SAS SODECIBA BTP Juste et Fils 5 981.00 € HT soit 7177.20 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer les démarches nécessaires
- Solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental et de l'Etat afin de pouvoir envisager les travaux rapidement.

3 – Réparation sur tampon pluvial Rue de Bayle

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur de Maire indique que suite à de fortes précipitations dans le courant de l'été, la commune a constaté une dégradation de la chaussée Rue de Bayle. Le service des eaux est intervenu pour une inspection du réseau pluvial (hydro curage avec coupe racine). La zone abîmée est actuellement protégée par une tôle de franchissement et nécessite une réparation de la chaussée.

- Devis N°576 du 22/09/2025 SAS SODECIBA BTP Juste et Fils 3 629.00 € HT soit 4 354.80 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 40% et de l'Etat à hauteur de 40 % du montant total des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte :

- Le devis N°576 du 22/09/2025 SAS SODECIBA BTP Juste et Fils 3 629.00 € HT soit 4 354.80 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer les démarches nécessaires
- Solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental et de l'Etat afin de pouvoir envisager les travaux rapidement.

4 – Climatisation Ecoles

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du programme des travaux 2026, l'installation d'une climatisation aux écoles.

- Devis N°25/142JM du 07/07/2025 SAS PYRE THERM 42 743.64 € HT soit 51 292.37 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat, du département et de la région.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- N'est pas d'accord pour l'installation d'une climatisation à l'école. Il propose de réfléchir à des solutions techniques moins énergivores et d'utilisation moins contraignantes techniquement (ventilation au plafond, etc.)

5 – Panneaux acoustiques Ecoles

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du programme des travaux 2026, l'installation de panneaux acoustiques aux écoles dans le restaurant scolaire et une salle de classe.

- Devis N°D2509-05352 du 11/09/2025 ISERMATIC SYSTEMES SASU
8 886.40 € HT soit 10 663.68 € TTC version performance
- Devis N°D2509-05354 du 11/09/2025 ISERMATIC SYSTEMES SASU
5 044.90 € HT soit 6 053.88 € TTC version confort

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat, du Conseil départemental et de la région.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte :

- Devis N°D2509-05352 du 11/09/2025 ISERMATIC SYSTEMES SASU
8 886.40 € HT soit 10 663.68 € TTC version performance

Autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer les démarches nécessaires
- Solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de la région.
- Inscrire cette dépense au budget 2026

6 – Reprise partielle façade Mairie

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du programme des travaux 2026, le changement de la porte d'entrée principale de la Mairie ainsi que la rénovation des soubassements et des portes d'entrées de la salle du Conseil et de la salle des Associations.

- Devis N°17 du 26/05/2025 KOAD Agencement et Menuiserie 5 498.00 € HT
soit 5 498.00 € TTC (Porte principale)
- Devis N°135 du 27/08/2025 SACOURTADE Peinture 1 839.00 € HT soit
1 839.00 € TTC (Soubassements Mairie, 2 portes bois)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du conseil Départemental.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte :

- Le devis N°17 du 26/05/2025 KOAD Agencement et Menuiserie 5 498.00 € HT soit 5 498.00 € TTC (Porte principale)
- Le devis N°135 du 27/08/2025 SACOURTADE Peinture 1 839.00 € HT soit 1 839.00 € TTC (Soubassements, portes salle du Conseil et salle des associations)

Autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer les démarches nécessaires,
- Solliciter une subvention auprès du Conseil départemental,
- Inscrire cette dépense au budget 2026.

7 – Convention création Espace VTT

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de terrains communaux à la CCPHG pour la construction et la gestion de deux parcours d'initiation à la pratique du vélo et du VTT actualisée suite aux derniers échanges avec la CCPHG.

Cette actualisation prend en compte la modification du périmètre du projet, désormais centralisé sur la parcelle cadastrée n°0774 – Section A, afin de regrouper les deux espaces initialement envisagés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire de signer ladite convention.

8 – Reprofilage passage bateau Impasse des Arguiles

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre du programme des travaux 2026, la reprise du profilage du passage bateau Impasse des Arguiles.

- Devis N°648 du 30/10/2025 SAS SODECIBA BTP JUSTE ET FILS 5 764.00 € HT soit 6 916.80 € TTC

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte :

- Le devis N°648 du 30/10/2025 SAS SODECIBA BTP JUSTE ET FILS 5 764.00 € HT soit 6 916.80 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à :

- Effectuer les démarches nécessaires,
- Solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental,
- Inscrire cette dépense au budget 2026.

9- Proposition d'assiette de coupes ONF

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Jean-Lou MEUNIER de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

L'ONF propose d'inscrire à l'état d'assiette de la coupe les parcelles désignées ci-après pour l'exercice 2025 et de demander à l'ONF de procéder à la désignation :

- 22 C pour un volume total estimé à 77.60 m3 (Vente publique bois sur pied)
- 21 A pour un volume total estimé à 76.65 m3 (Vente publique bois sur pied)
- 22 A pour un volume total estimé à 176.75 m3 (Vente publique bois sur pied)

L'ONF propose d'ajourner les coupes des parcelles désignées ci-après pour l'exercice 2026 et de les reporter en 2029 en raison de l'état sylvo-cynégétique :

- 5 A
- 5 B

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'état d'assiette des coupes et de demander à l'ONF de procéder à sa désignation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'état d'assiette des coupes et de demander à l'ONF de procéder à sa désignation,
- APPROUVE l'ajournement motivé par l'ONF des coupes 5 A et 5 B et le report en 2029,
- APPROUVE la destination des bois et le mode de mise à disposition des produits issus des coupes inscrites.

FINANCES

10- Remboursement de frais Audrey MERY

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MERY Audrey a avancé des frais pour l'achat de boîtes aux lettres et vaisselle pour l'école.

Monsieur le Maire précise que Madame MERY Audrey ne doit pas prendre part au vote.

Il convient donc de lui rembourser les frais engagés soit 88.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De rembourser les frais engagés à Madame MERY Audrey à hauteur de 88.47 €.

11- Participation frais brandon TOTAL Festum

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'email explicatif de M FAURE Mathieu sur le projet d'intervention lors de la St Jean 2026 « TOTAL FESTUM » porté par la région Occitanie et le Festival européen Tramontana, édition marquée par les 10 ans du classement UNESCO

Actions prévues autour de la Sent Joan :

- intervention scolaire : travail de recherche préliminaire + intervention en classe, supports pédagogiques + ateliers divers dont sons primitifs et pastoraux liés à la fête.
- associer les enfants et leurs parents à la fente et à la quilhade du har de Sent Joan, voir à la coupe de l'arbre (choix de l'arbre en forêt) ?
- une proposition à affiner dont on n'a pas parlé ce matin : atelier de halhòts (torches) : sous réserve de financement suffisants.
- conférence musicale grand public pour parler de la fête et de l'UNESCO (enjeux, problématiques)
- soirée de la cremada : animée par Eth Ostau Comengés en lien avec le comité et en invitant les musiciens italiens de notre réseau européen de chercheurs.

La région Occitanie demande de la part de la commune qui reçoit une aide de minimum 200 euros et un courrier d'engagement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de valider ce projet et propose le versement d'une aide à la Région de 400 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la participation de la commune au projet « TOTAL FESTUM »,
- Autorise le Maire à rédiger un courrier d'engagement,
- Accepte le versement d'une aide de 400 € à la Région.

12- Autorisation de signature de la convention de participation aux dépenses de chauffage, d'électricité et du contrat d'entretien de la chaudière de l'Eglise de Marignac par le Diocèse de Toulouse

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention de participation aux dépenses de chauffage, d'électricité et du contrat d'entretien de la chaudière de l'église de Marignac par le diocèse de Toulouse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13- Approbation du projet de charte du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, des statuts annexés et demande d'adhésion au syndicat mixte du parc

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme DELGA Carole et du projet de délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE, sans réserve et sans conditions, le projet de Charte pour 2026-2041 du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, joint en annexe et composé du rapport, du Plan du parc et de ses annexes,
- APPROUVE les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc présentés en annexe du rapport de charte,
- DEMANDE l'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées.

14- Vœux pour soutenir les petites lignes régionales ferroviaires

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors du conseil communautaire le 31 Juillet 2025, il a été évoqué la nécessité d'engagement de l'État pour le sauvetage des lignes ferroviaires du quotidien.

Le réseau ferroviaire est en danger : 4 000 km de lignes sont menacés de fermeture dans toute la France, dont 984 km en Occitanie. Ces « petites lignes », trop souvent négligées des grandes orientations nationales, sont pourtant essentielles à notre métropole : elles relient Auch, Albi, Rodez ou Figeac et les territoires ruraux à Toulouse.

Ces lignes sont des vecteurs irremplaçables de justice sociale, d'égalité territoriale et de transition écologique. Leur disparition signifierait la fin d'un accès direct aux services publics, une mobilité restreinte pour des millions d'habitants, et un coup porté à la lutte contre le dérèglement climatique.

Face à cette menace, la Région Occitanie a, depuis des années, assumé largement les responsabilités de l'État, finançant massivement l'entretien et la modernisation de ces infrastructures. Pourtant, les voies ferrées restent juridiquement la propriété exclusive de l'État. D'ici à 2032, ce sont 800 millions d'euros supplémentaires qui devront être investis en Occitanie pour sauver nos petites lignes. Le mur d'investissement qui se dresse ne peut être franchi sans un engagement ferme et durable de l'État.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'affirmer son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires ;

Article 2 : Demander à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité ;

Article 3 : Apporter son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.

Article 4 : Exprimer sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires ;
- Demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité ;
- Apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie.
- Exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion au service de retraite du Centre de gestion

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion au service retraite en vigueur actuellement est résiliée au 31 Décembre 2025 suite à l'évolution de la plateforme employeurs publics (PEP's). Une convention d'adhésion actualisée est donc proposée aux collectivités à compter du 1^{er} Janvier 2026. Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière, à l'acte selon les conditions financières suivantes :

- Régularisation de cotisations :	71 €*
- Rétablissement de droits :	71 €*
- Simulation de calcul :	48 €*
- Retraite progressive :	48 €*
- Liquidation de pension normale	48 €*
- Liquidation de pension d'invalidité	48 €*
- Liquidation de pension de réversion	48 €*

**Tarif adhérent*

La convention a été signée et renvoyée au centre de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.



Le Maire,
A. Campagne

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Campagne", written over the official stamp.